



## Rétractation offre immobilière par le vendeur

-----  
Par Kumiko17

Bonjour

Nous avons validé une offre d'achat présentée par une agence immobilière qui représente un acheteur. Précision, nous avons été en mandat exclusif avec cette même agence quelque temps. Elle est revenue vers nous avec un acheteur qui avait déjà visité trois fois la maison avant rupture du mandat

L'acheteur potentiel, comme l'agence savent parfaitement qu'un traitement par piège contre les termites est en cours sur une période d'un an, il reste cinq mois de traitement, les pièges sont contrôlés régulièrement et actuellement tous vides. La maison n'était pas envahie, seule une présence de quelques termites sur un câble a été constatée dans notre garage uniquement.

Pour la mise en vente tous les documents ont été faits par l'expert de l'agence et tout le monde informé

Il y a trois jours, l'acheteur a demandé le passage du même expert, normal, par contre le compte rendu nous étonne vraiment

Il est indiqué un indice de suspicion de termites sur le même câble de notre garage, alors qu'il n'y a plus aucune termite et uniquement dans le garage, seul quelques termites ont été retrouvés dans une souche d'arbre coupé reste cinq mois de traitement, nous avons payé l'ensemble de la facture, ce qui est normal

Il indique un indice de suspicion de capricornes ce qui est nouveau et inconnu de l'acheteur dans nos combles avec trace d'un ancien traitement

La nous ne comprenons pas pourquoi l'expert qui a établi tous les documents obligatoires pour la mise en vente ne l'a pas indiqué au début, mais aujourd'hui le fait, pourquoi il dit n'avoir aucune information, alors que nous étions présents lors de son deuxième passage, car nous lui aurions donné les informations, pas de capricorne, traitement fait en 1996, lors de notre achat

Pouvons-nous annuler l'offre d'achat que nous avons validé, nous trouvons que la situation se complique et nous ne souhaitons pas avoir une procédure après vente malgré toutes les informations données en transparence

Nous trouvons étrange ce nouveau compte rendu, le compromis de vente n'est pas fait, merci pour vos conseils

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous avez validé l'offre, vous êtes engagé à vendre.

Toutes ces péripéties démontrent que l'acquéreur a bien connaissance de la situation et des suspicions d'insectes. Il ne pourra pas ensuite vous accuser de lui avoir caché quoi que ce soit à ce sujet, donc ne vous faites pas peur inutilement. Pour vous rassurer consultez un avocat.

-----  
Par Kumiko17

Bonjour

Un grand merci pour votre réponse, bien cordialement